

Connaissez-vous la Ligue des droits de l'Homme ?



La LDH, c'est avec vous qu'elle défend vos droits.

La LDH est riche de son passé centenaire et de son attention vigilante à tous les grands problèmes contemporains. Vous découvrirez qu'à travers la réflexion, la contestation, l'action, les propositions, le refus de toute forme d'arbitraire, des milliers d'hommes et de femmes, avec la seule force de leur engagement, savent aujourd'hui comme hier, défendre les droits de l'Homme, face à tous les excès, à toutes les dérives des pouvoirs.

Vous pouvez rejoindre ces femmes, ces hommes, qui font l'histoire de la Ligue des droits de l'Homme.

LES
HOMMES
NAISSENT
ET
DEMEURENT
LIBRES
ET EGALUX
EN DROITS

Sommaire

Son histoire

Ses combats aujourd'hui

Son fonctionnement

Manifeste

Congrès du centenaire de la LDH (1998)

Ses principes et ses méthodes

Contact

LDH - 138 rue Marcadet
75018 Paris

Tél : 01 56 55 51 00

permanence juridique

Tél : 01 56 55 50 10

Fax : 01 42 55 51 21

E-mail : ldh@ldh-france.org

Créée en 1898 pendant l'affaire Dreyfus, pour défendre un innocent, victime de l'antisémitisme et de la raison d'Etat, la LDH, dans un même temps, étend son action à la défense de tout citoyen victime d'une injustice ou d'une atteinte à ses droits.

1898 - 1945

Très vite, la LDH intègre à ses objectifs la défense des droits économiques et sociaux et pose le problème de la justice sociale et des droits des travailleurs.

Après **1918**, pour préserver la paix, elle maintient le dialogue avec les autres ligues européennes, en particulier les ligues allemande et belge, avec lesquelles, elle crée, en **1922**, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).

Elle prend la tête d'une campagne en faveur des soldats condamnés et fusillés à tort par les conseils de guerre. Elle obtient de nombreuses réhabilitations.

Le rassemblement des forces qui luttent contre le fascisme doit beaucoup à la LDH. En **1935**, c'est à son siège qu'est signé le pacte qui fonde le Front populaire.

Le congrès de **1936** place les droits économiques, sociaux et culturels au même plan que les libertés civiles et politiques.

René Cassin, membre du Comité central de la LDH, fera intégrer ces principes à la Déclaration universelle des droits de l'Homme (**1948**).

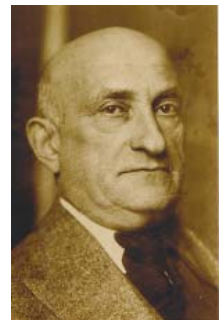
A l'initiative de son président, Victor Basch, la LDH est à la pointe de la dénonciation du fascisme et du nazisme, mais elle est divisée face à la menace de guerre et à la politique d'armement.

Elle l'est aussi sur la question de la colonisation qu'elle choisit de ne pas remettre en cause, tout en dénonçant les violations des droits dont sont victimes les colonisés.

A l'occupation nazie et au régime de Vichy, la LDH paie un lourd tribut : locaux occupés, archives saisies - restituées partiellement en **2000** par la Russie qui les avait confisquées à Berlin en 1945.

Elle est à la pointe de la dénonciation du fascisme et du nazisme

Beaucoup d'adhérents participent à la résistance. A la Libération, le tiers des membres du Comité central est porté disparu : assassinés, fusillés, morts en déportation. Victor Basch et sa femme Ilona sont assassinés en **1944** par la milice de Vichy.



© DR Victor Basch



Son histoire

1945 - 2007

La LDH, quoique affaiblie par la guerre, se reconstitue et se consacre aux problèmes de

la décolonisation : elle dénonce la répression qui suit l'insurrection malgache (1947) ; elle lutte contre la torture pratiquée par les autorités françaises en Algérie (1954-1962). L'adhésion de personnalités engagées dans le combat anticolonialiste constitue un facteur de renouveau.

Dès 1958, à l'initiative de son président, Daniel Mayer, la LDH s'élève contre les pratiques de la V^e République en matière d'institutions et de libertés publiques.

Ainsi combat-elle pour les libertés dans l'armée, pour la liberté de la contraception et de l'avortement, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'égalité de traitement entre Français et étrangers et le droit à la liberté de circulation. Elle s'oppose aux premières lois « sécuritaires » et au traitement policier des questions de l'immigration et de l'asile.

Elle s'engage pour la régularisation des étrangers sans papiers et pour le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

Elle est attentive aux problèmes soulevés par les progrès de la science, de la médecine et des nouvelles techniques de communication.

Elle se consacre aux problèmes de la décolonisation

En 1993, dans un contexte de crise économique et de chômage croissant, elle définit la « citoyenneté sociale », pour lutter contre la précarité sociale et assurer le droit au travail, au logement et aux soins.

Au plan international, elle participe activement à plusieurs collectifs, notamment à ceux qui défendent indivisiblement le droit à l'existence du peuple israélien et le droit des Palestiniens à la création de leur Etat.

Elle s'engage pour la régularisation des sans-papiers

Elle mène, avec la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme FIDH, une action vigoureuse contre l'impunité des auteurs de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ou de tortures, qui aboutit à la création de la Cour pénale internationale (CPI) en 2002.

A travers l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH), dont elle est membre, elle entend imposer le respect des droits de l'Homme dans la conduite des politiques de l'Union européenne.



Ses principaux combats aujourd'hui

Contre le racisme et l'antisémitisme

Regardant l'Humanité comme une, revendiquant l'égalité des droits pour tous, la LDH porte, dès sa constitution, le rejet absolu du racisme et de l'antisémitisme. Depuis la défense du capitaine Dreyfus, jusqu'à l'assistance qu'elle prête aujourd'hui à celui qui se voit refuser un logement ou un travail en raison de ses origines réelles ou supposées, la LDH mène un combat quotidien contre toutes les formes de racisme et de discrimination. Elle refuse d'enfermer la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans quelque démarche communautaire que ce soit : si chaque forme de racisme est spécifique, toutes les victimes se valent et la réponse doit être universelle face à un mal universel.

Pour le respect des droits par les forces de sécurité et l'administration pénitentiaire

La LDH dénonce les violences policières aggravées par les lois sécuritaires qui favorisent, par exemple, les contrôles d'identité au faciès. Elle a créé, avec d'autres organisations, une commission chargée d'enquêter sur plainte des victimes de ces violences.

Quant aux prisons, surpeuplées, elles demeurent des lieux d'inhumanité, alors que « la peine privative de liberté a pour but l'amendement et le reclassement social des détenus ». Les personnes incar-

cérées restent des citoyens auxquels doit être garantie la jouissance de tous les droits compatibles avec l'exécution de la peine privative de liberté. Et les peines alternatives à l'enfermement devraient être privilégiées dans toute la mesure du possible.

Contre les justices d'exception, pour le respect de la présomption d'innocence

Supprimées en 1981, les juridictions d'exception ont réapparu dès 1986 avec la création de la section anti-terroriste. LDH et FIDH en critiquent les méthodes, le peu de respect des droits de la défense, les *a priori* idéologiques.

Au bénéfice du discours sécuritaire, l'institution judiciaire privilégie le « tout répressif », diminuant les garanties des citoyens. D'où l'accroissement des détentions préventives et de la durée des peines.

Depuis 2001, les lois Sarkozy et Perben, aggravent ce processus. Des pouvoirs démesurés sont confiés à la police et au Parquet soumis au pouvoir exécutif : la justice est transformée en auxiliaire de la police. La LDH lutte pour l'abrogation de ces lois.



Pour les droits des étrangers

La LDH a toujours défendu les droits des étrangers. La nature des migrations, leur origine, leurs motivations ont changé, mais la revendication des droits fondamentaux pour ceux qui viennent d'ailleurs ne peut varier. Elle guide l'action et les campagnes de la LDH et a conduit à dénoncer la précarisation croissante des étrangers au mépris de leur dignité.

Ainsi, le droit d'asile, au fil de récentes réformes législatives et directives européennes, se trouve progressivement vidé du sens donné par la Convention de Genève, au profit d'une protection « subsidiaire » temporaire. Suspecté *a priori*, le demandeur d'asile se heurte à des procédures accélérées et inéquitables qui bafouent le droit de vivre en famille, et celui de former un couple mixte. L'obtention d'un titre de séjour, elle, n'est une perspective réaliste que pour les rares immigrés « choi-



Dubouillon

sis », parce que jugés utiles à notre économie.

D'où une population sans papiers, sans droits, sans perspectives de vie digne, qui ne cesse de croître.

La LDH dénonce une telle politique, milite pour la régularisation des sans-papiers, la dépénalisation du séjour irrégulier, la suppression des visas de court séjour qui s'opposent à la liberté de circulation, l'abolition réelle de la double peine. Elle revendique l'égalité des droits entre les étrangers résidant sur le territoire et les Français. Elle fait campagne, depuis trente ans, pour qu'ils aient le droit de vote aux élections locales. Elle promeut le concept de citoyenneté de résidence dans l'Union européenne.

Contre l'extrême droite

La LDH est de toutes les mobilisations contre l'extrême droite en France. Elle dénonce les politiques discriminatoires de certaines municipalités, quelles que soient les étiquettes politiques de ses maires, et les compromissions de certaines forces politiques avec les partis racistes et xénophobes. Elle regrette l'absence de réponse précise de la part des formations républicaines face aux crises sociales et civiques sur lesquelles a toujours prospéré le vote d'extrême droite, lui ayant permis, en 2002, de franchir l'étape du second tour de la présidentielle.



Ses principaux combats aujourd'hui

Pour les droits des femmes et l'égalité femmes / hommes

La LDH dénonce la persistance des violences, des inégalités et des discriminations qui touchent les femmes dans tous les domaines. Elle milite pour que la législation française, largement égalitaire, soit effectivement appliquée : remboursement complet de la contraception, développement des services hospitaliers pratiquant l'IVG, orientation des filles dans toutes les filières, formations pour l'accès à tous les métiers et niveaux de responsabilité, égalité des salaires, mixité réelle des candidatures aux élections. Elle réclame l'égalité des droits pour toutes, y compris pour les migrantes, discriminées en tant que femmes, en tant que pauvres et en tant qu'étrangères.

Gens du voyage

La loi du 5 juillet 2000, sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage, est inappliquée du fait de communes qui enfreignent l'obligation de réaliser des aires d'accueil.

La LDH dénonce les lois qui pénalisent les stationnements irréguliers ainsi créés et la stigmatisation constante de cette population.

Elle réclame l'abrogation des mesures discriminatoires spécifiques aux gens du voyage (contrôle des titres de circulation, rattachement administratif, inscription sur les listes électorales...). La

caravane doit être pleinement reconnue comme habitat.

Homosexualité

La LDH, qui s'est réjouie de l'instauration du Pacs, est favorable à l'égal accès au mariage et à l'adoption, sans discrimination en raison du sexe et de l'orientation sexuelle des personnes.

Elle combat toutes les discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, recourant si nécessaire à l'action judiciaire.

Pour aider au changement des mentalités, elle demande que soient organisées des campagnes nationales pour l'égalité des sexualités et contre l'homophobie, notamment dans l'Education nationale.

Laïcité

Attachée à la laïcité depuis son origine, la LDH défend la loi de 1905 et la laïcité contre toutes les tentatives de remise en cause et contre tous les intégrismes. Elle rappelle le principe de l'égalité de traitement par l'Etat de toutes les religions, l'islam comme les autres, ainsi que le principe intangible des libertés publiques. Elle déplore toute instrumentalisation des questions religieuses à des fins politiques, qu'il s'agisse d'exclure les musulmans ou d'éviter de traiter les problèmes économiques et sociaux, véritable cause de la situation des quartiers populaires.

La LDH considère la laïcité comme le



socle des valeurs communes qui transcendent les appartenances individuelles ou collectives.

Pour la citoyenneté sociale

Le combat pour les droits économiques et sociaux est un combat fondateur pour la LDH qui a fait de l'indivisibilité des droits (entre droits civils et politiques et droits économiques et sociaux, entre libertés individuelles et droits collectifs) une référence fondamentale.

Or, l'accroissement des inégalités se poursuit : le nombre de travailleurs pauvres et de chômeurs non indemnisés augmente, les embauches précaires deviennent la règle, de plus en plus de personnes se retrouvent dans des logements insalubres, voire à la rue, faute de logements sociaux.

Crise sociale et crise de citoyenneté sont liées. Le combat pour les droits de



© Deligne

l'Homme passe par la mise en œuvre des droits les plus fondamentaux : droit à la santé, à l'éducation, au logement, droit de vivre en famille, mais aussi droit au travail, car le travail demeure au centre de la socialisation des individus.

Pour un véritable développement économique et social

La politique économique, comme la financiarisation de la gestion des entreprises, font de la concurrence et de la flexibilité les mécanismes exclusifs de l'efficacité. Droits sociaux et solidarité sont présentés comme un fardeau dans la compétition mondiale : vision à courte vue qui met à l'écart une large part de la population, notamment des jeunes, et accroît les inégalités. La précarisation du travail alimente l'insécurité et l'individualisme. D'autres modèles existent en Europe, qui fondent le développement sur la formation, la recherche, la qualification, la continuité de l'emploi et des revenus et un haut niveau d'activité ; qui conjuguent les productions à haut niveau technique et les services à la population. Les « lois économiques » ne sont pas extérieures à la société et la LDH prône un développement qui ait pour fondement et pour but le respect des droits économiques et sociaux.



Ses principaux combats aujourd'hui

Pour l'ouverture d'un débat sur l'usage des drogues

La LDH s'oppose à la répression de toute expression sur les produits stupéfiants, qui interdit l'ouverture de tout débat sur les drogues.

Elle est favorable à la révision de la loi de 1970 qui fait de l'usage des drogues illicites et de la « provocation à l'usage des drogues », ou de la « présentation de celles-ci sous un jour favorable », un délit passible de 1 à 5 ans de prison.

Cette loi est inefficace et dangereuse pour les libertés, alors qu'il s'agit de promouvoir la connaissance des drogues et de faciliter la prise de contact des usagers avec un dispositif d'aide sanitaire et sociale : le problème de la consommation de drogues n'est pas soluble pénalement.

Pour la liberté d'expression et de création

Le respect de la liberté d'expression et de création est essentiel pour la démocratie. Certaines limites apportées par la loi à cette liberté, dans l'expression politique ou journalistique (notamment l'incitation à la haine raciale), sont légitimes, mais non les multiples formes de censures ou de restrictions imposées aux œuvres et aux artistes, qui ne cessent de se multiplier. La LDH a créé un « Observatoire de la liberté d'expression en matière de création » qui travaille sur ces questions et intervient

publiquement sur les cas de censure.

Pour la sauvegarde des libertés individuelles et collectives face aux nouvelles technologies

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment l'accès aux sources d'informations disponibles dans le monde et leur partage, constituent d'indéniables avancées ; mais ces technologies, exploitées dans un but sécuritaire, deviennent de redoutables outils de surveillance et d'oppression des citoyens.

La LDH lutte contre les atteintes à la vie privée, aux libertés individuelles et collectives que constituent la multiplication des vidéosurveillances, les créations et le développement des fichiers informatiques. Elle s'oppose à l'abus d'éléments biométriques et aux projets d'interconnexion de bases de données personnelles.

Contre la peine de mort aux Etats-Unis et ailleurs

Si le combat contre la peine de mort a été gagné en France et en Europe, il continue dans de nombreux pays.

La mobilisation de l'opinion internationale peut être un poids important en faveur de la suppression de la peine de mort. D'où la participation de la LDH aux campagnes qui se développent pour son abolition, aux Etats-Unis, en République populaire de Chine et partout dans le monde.



Pour les droits, pour les libertés dans le monde, vers un droit commun de l'humanité

Guerres, massacres, génocides, tortures ne cessent pas. Partout, les atteintes aux libertés augmentent depuis 2001, sous l'effet d'un dévoiement de la lutte contre le terrorisme et de lois « sécuritaires ».

Avec la FIDH, la LDH réprovoie l'unilatéralisme du gouvernement des Etats-Unis et agit contre les violations du droit international dont il s'est rendu coupable (lieux de détention en Irak, tribunaux militaires illégaux à Guantanamo, vols clandestins de la CIA avec la complicité de pays européens dont la France...). Elle dénonce la terreur de l'armée russe en Tchétchénie, l'horreur de la situation au Darfour et des autres affrontements meurtriers en Afrique noire où, comme ailleurs, devraient prévaloir des solutions politiques. Elle stigmatise l'antisémitis-

me d'Etat en Iran. Elle est solidaire des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes, victimes d'atteintes, trop souvent mortelles, à la liberté d'expression (Birmanie, Chine, Russie, Tunisie, Turquie...). Pendant la guerre au Liban de l'été 2006, elle a condamné et le comportement du gouvernement israélien contraire à toutes les règles du droit international et les attentats terroristes : toute agression de populations civiles est criminelle et donc injustifiable.

Elle souhaite qu'aucun dictateur ne puisse désormais se sentir à l'abri, grâce à l'existence de la Cour pénale internationale (CPI). Elle blâme les Etats-Unis qui refusent toujours de ratifier le statut de la CPI et qui ont tenté, par des accords bilatéraux, d'en saboter le fonctionnement.



© Jibo

Dessins extraits de l'exposition LDH « Croquer les droits de l'Homme »



Son fonctionnement

Les sections

La section est l'unité de base, le lieu privilégié d'engagement des adhérents dans leur ville. Elle dispose d'une grande autonomie d'expression et d'action. Elle est libre de ses activités, de ses prises de positions, pour intervenir efficacement sur le terrain des réalités locales. Elle gère elle-même ses ressources et ses dépenses courantes. La vie interne de la LDH est animée à tous les niveaux par le principe électif ; les instances des sections, fédérations, des régions sont élues, chaque année, par les adhérents.

Aujourd'hui, la LDH compte 316 sections, en France métropolitaine et outre-mer.

Lorsqu'il existe plusieurs sections dans un département, elles se regroupent dans une fédération départementale. Elles agissent ainsi à un autre échelon politique et dans des domaines qui relèvent de la compétence des conseils généraux.

Dans chaque région, dans chaque DOM ou COM, a été créée une instance de concertation et de coordination, le comité régional. Sous la responsabilité d'un délégué régional, élu par toutes les sections de la région, il a pour mission de favoriser le développement et l'implantation de la LDH et de la représenter au niveau des institutions de la région ; il apporte un appui aux sections ;

il est en relation avec le siège et avec les instances nationales.

Le Comité central (Cc)

Le Comité central est l'instance de décision politique et d'administration de l'association entre deux congrès, renouvelé par moitié tous les deux ans. Il intervient, en son nom, auprès des pouvoirs publics et prend des positions publiques.

Il est composé de 48 membres, élus au suffrage universel direct par les adhérents, et d'un représentant de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH). Il se réunit tous les mois. Délégués régionaux, responsables des groupes de travail y participent avec voix consultative.

Le Bureau national (Bn)

Le Bn est élu chaque année par le Comité central. Organe exécutif de la LDH,

SUR LE TERRAIN

> Au siège de la LDH, le service juridique tient une permanence téléphonique et reçoit sur rendez-vous.

> En région parisienne, existe une activité de conseils individualisés, au sein de Maisons de la justice et du droit (et, à Paris, de « Points d'accès au droit »).

> Dans toutes les régions, des permanences juridiques sont assurées par les sections de la LDH.



il a en charge la mise en œuvre de la politique décidée par le congrès et par le Comité central.

Il assure la responsabilité du siège administratif de la LDH, situé à Paris, et de l'administration de l'ensemble de l'association. Il comprend 15 membres au plus.

Les groupes de travail thématiques

Ouverts à tous, adhérents et non adhérents, les groupes de travail sont des lieux de réflexion, de propositions, sur des questions spécifiques examinées sous l'angle des droits de l'Homme.

Ils préparent et mettent en œuvre les décisions nationales. Ils font profiter de leurs travaux les sections, les fédérations, les comités régionaux. Ils organisent des réunions d'information et de débat et des sessions de formation. Des groupes de travail locaux contribuent aux échanges avec les groupes nationaux.

Le congrès et la convention nationale

Le congrès a lieu tous les deux ans. Il réunit des délégués de toutes les sections. Outre les discussions et le vote sur les rapports statutaires et les orientations de la LDH, il organise souvent un débat autour d'un thème spécifique (travail et droits de l'Homme, discriminations, laïcité, bioéthique, institutions et démocratie, etc.).

Il définit la ligne politique de la LDH et

élit les membres du Comité central.

Entre chaque congrès, la LDH se réunit en convention nationale.

L'université d'automne (UA)

Chaque année en novembre, pendant deux jours, l'UA permet d'aborder, devant un large public, un thème essentiel pour l'avenir des droits de l'Homme : quelle justice pour le 3^e millénaire ? (2001) ; démocratie politique et démocratie sociale : refonder la citoyenneté (2002) ; ordre moral et ordre social (2003) ; universalité des droits (2004) ; les droits des femmes, un combat pour l'universel (2005) ; quelles sécurités dans une « société du risque » ? (2006) ; Individus, Communautés et République (2007)...

LES MEDIAS

LDH INFO

Destiné aux ligueurs, ce mensuel permet de suivre l'actualité politique de la LDH, la vie des sections, des fédérations, des régions et des groupes de travail, et d'être informé des campagnes menées par la LDH, de ses actions au niveau judiciaire.

LDH Info tient au courant des nouveautés publiées ou produites par la LDH : ouvrages, outils de communication, expositions...

LE SITE INTERNET

www.ldh-france.org



Son fonctionnement

Le siège

Il comprend un(e) délégué(e) général(e) et trois services d'une quinzaine de salariés que complètent des stagiaires et des bénévoles.

Le service juridique intervient dans tous les cas individuels et collectifs où les libertés publiques (discriminations, droits des étrangers, droit pénitentiaire, etc.) sont en cause. Il analyse la législation et assure la formation des adhérents qui organisent des permanences juridiques locales. La LDH engage également des actions judiciaires en cas de violations des droits qui relèvent de ses statuts ; elle se porte alors partie civile.

Le service communication a en charge la communication interne et externe de l'association. Il assure la diffusion des prises de position et des communiqués de presse de la LDH. Il garantit sa visibilité, notamment par la publication des revues de l'association et le suivi du site internet (www.ldh-france.org). La communication interne de l'association passe par des listes de diffusion e-mail, qui permettent aux adhérents de recevoir en temps réel les informations nationales et locales (liste « Infocom-LDH ») ou d'échanger entre eux (liste « Forum des ligueurs »).

Le service administratif et financier assure le fonctionnement de l'association : gestion des adhérents

et des cotisations, suivi de l'organisation et du développement des sections, préparation du budget, etc.

Le financement de la LDH

Le budget, incluant la trésorerie nationale et celle des sections, est de l'ordre de 2 millions d'euros.

Les ressources comprennent toutes les recettes autorisées par la loi, dans le respect de l'indépendance et de l'éthique de la LDH : cotisations, produits des activités, dons et legs autorisés par l'autorité compétente, subventions publiques et contributions privées...

LES MÉDIAS

HOMMES & LIBERTÉS

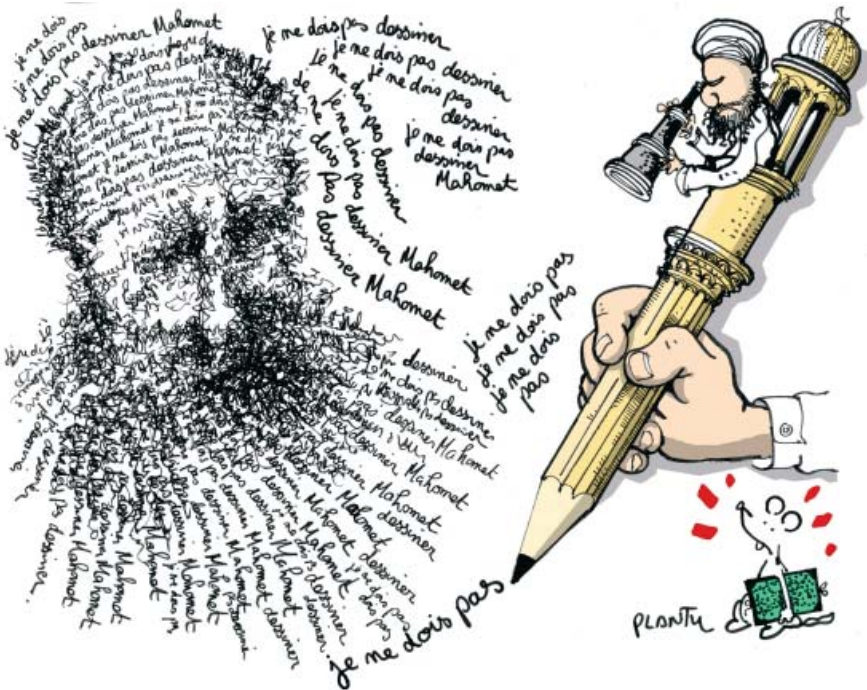
Cette revue trimestrielle alimente le débat citoyen sur les grands thèmes d'actualité qui ont des implications politiques et sociales pour les droits de l'Homme. Chaque numéro comporte un dossier.



GROUPES DE TRAVAIL

Abolition de la torture et de la peine de mort
Discriminations
Economie, travail et droits de l'Homme
Egalité femmes - hommes ; les droits des femmes
Environnement
Etrangers et immigrés
Europe

Gens du voyage
Jeunesse et droits des enfants
Justice
Laïcité
Liberté d'expression en matière de création
Logement
Police et citoyenneté
Prisons
Questions internationales



© Plantu



Manifeste du Congrès du centenaire de la LDH (1998)

En 1898, des citoyens, révoltés par l'injustice dont était victime le capitaine Dreyfus, décidaient de créer la Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen. Ils s'engageaient alors à porter aide et assistance « à toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé ». Cet engagement est toujours le nôtre. C'est avec la même exigence d'une lutte contre « toutes les formes d'intolérance et d'arbitraire » que nous voulons construire le mouvement civique de demain.

Nous mesurons les progrès des droits de l'Homme accomplis tout au long de ce siècle, mais nous avons appris à quel point ces conquêtes sont fragiles. Contrairement à ce que croyaient les fondateurs de la LDH, le « vent de folie » du racisme ne s'est jamais apaisé. Ce qui était inimaginable il y a un siècle est désormais inscrit dans notre mémoire : l'antisémitisme a conduit à des « actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité ». L'horreur ne cesse de resurgir ; elle nous menace toujours. La liberté ne se divise pas : ni la sauvegarde d'un ordre moral, ni les exigences de l'opinion, ni même le souci d'un avenir plus juste ne peuvent justifier que l'on sacrifie une liberté ou un droit. L'égalité aussi est indivisible : comment affirmer l'égalité entre tous les êtres humains

sans lutter contre les discriminations dont les femmes sont encore victimes ou sans combattre l'arbitraire auquel les étrangers restent soumis ?

Aujourd'hui, les droits ne doivent plus seulement être défendus face à l'Etat : « la raison économique », au nom de laquelle on accepte que des millions de personnes soient réduites au chômage ou à la précarité, menace les libertés tout autant que la raison d'Etat. Dès lors que l'Etat se soumet au droit contre la tentation de l'arbitraire, il est le garant des droits de chacun et de l'égalité de tous, sa laïcité assure la liberté des consciences.

Il n'y a pas à choisir entre droits civils et politiques et droits économiques et sociaux. On ne combat pas la tyrannie en acceptant la misère. Le droit au travail est aussi nécessaire que la liberté d'expression, le droit à l'éducation est aussi important que le droit à une justice équitable. Il n'y a pas hiérarchie mais solidarité entre les droits. Notre raison d'être, c'est de les rendre tous effectifs.

Mais nous sommes confrontés à des défis nouveaux. Nos anciens croyaient que le progrès scientifique suffirait à assurer le bien être de tous et - pourquoi pas ? - le bonheur et la liberté. Hiroshima, Tchernobyl ont mis fin à ces illusions. Les nouvelles technologies offrent des moyens sans précédent pour faire



reculer la maladie ou l'ignorance, mais elles peuvent engendrer de nouvelles formes d'oppression ou d'aliénation. Nous devons aujourd'hui veiller à la préservation de la planète et au respect de « la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ». S'il nous faut également lutter contre les nouvelles menaces qui pèsent sur le respect de la vie privée avec des formes d'ingérence de plus en plus subtiles, nous croyons aussi que le repli sur la sphère privée est porteur de dangers : l'individualisme tue le citoyen dans l'individu.

Nous voulons, en même temps, développer l'autonomie des personnes et rechercher d'autres façons de vivre ensemble, conjuguer le souci de l'universel avec le respect de la diversité des cultures. C'est en assumant ces contradictions que nous pourrions contribuer au progrès des libertés.

Aujourd'hui, comme il y a un siècle, la seule véritable garantie des droits de l'Homme, c'est l'action des citoyens. La démocratie, ce n'est pas seulement le droit de vote, même si ce droit reste à conquérir pour les résidents étrangers : la citoyenneté est aussi sociale ; elle s'exprime dans le mouvement social et par l'action associative, à tous les niveaux et

dans tous les domaines. L'espace de nos luttes s'est élargi : l'Europe se construit et c'est à son échelle que nous devons organiser le combat civique et lutter pour la justice sociale. Nous appelons les citoyens européens à trouver avec nous les moyens de construire les contre-pouvoirs sans lesquels il n'y aura pas de démocratie en Europe.

Nous devons porter notre regard plus loin encore : rien de ce qui se passe sur la planète ne nous est étranger. Les génocides, la montée des fanatismes, les purifications ethniques, les foules errantes ou parquées de ceux qui sont chassés de chez eux, les cris des torturés, l'angoisse des condamnés à mort nous concernent directement, comme la famine ou les épidémies.

L'inégalité insupportable entre ceux qui possèdent droits et richesses et ceux qui n'ont rien déchire le monde. Des milliards d'êtres humains sont sacrifiés au dogme de l'ultra-libéralisme. Face à la mondialisation de l'économie, c'est la mondialisation des droits, de tous les droits qu'il faut promouvoir pour qu'ils deviennent vraiment universels. Voilà notre affaire Dreyfus. Devant nous, la tâche est immense.

**Aujourd'hui
comme il y a un siècle,
la seule garantie des droits de l'Homme,
c'est l'action des citoyens.**



Ses principes et ses méthodes

A

ssociation généraliste, la LDH lutte contre les atteintes aux droits de l'individu, dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale. Elle ne se contente pas de dénoncer les injustices : elle veut promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et garantir l'exercice entier de la démocratie. Elle fonde le combat pour les droits de l'Homme sur un engagement civique et politique.

Laïque, la LDH compte des membres de toutes opinions philosophiques et religieuses.

Son intitulé complet « Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen », témoigne de ce qu'elle ne veut ni opposer, ni séparer les droits individuels de l'Homme et les droits politiques et sociaux des citoyens. Elle estime que les droits de l'Homme, indivisibles et universels, sont sauvegardés et renforcés par le développement des pouvoirs des citoyens.

La LDH est une organisation politique, mais non partisane. Elle se situe dans la République, quitte à en être la mauvaise conscience.

Membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH) et du

Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), elle est concernée par les événements internationaux et la mondialisation.

Le logo qui la symbolise reprend des éléments de la devise républicaine : le bonnet phrygien pour la liberté, la balance pour l'égalité.

La LDH n'est en compétition avec aucune autre organisation. Elle respecte l'originalité de chacune et ses spécificités.

Elle entretient les rapports qu'elle juge utiles avec les forces politiques, associatives et syndicales, à l'exception de celles qui violent les principes pour la défense desquels elle a été créée.

La LDH fonde le combat pour les droits de l'Homme sur un engagement civique et politique.

Par nature, elle favorise les rassemblements et les actions dans le cadre de collectifs. Elle s'y

fixe deux règles : refus des exclusives ; respect de tous les partenaires, dans les processus de prise de décision et dans les actions.

La LDH maintient, autant que possible, un dialogue permanent avec l'Etat. Elle se donne le droit de contrôler l'activité de ses structures, lorsque la défense des droits est en cause ; elle fait connaître ses analyses.

Pour les changements et les évolutions qui lui paraissent nécessaires, elle sensibilise les pouvoirs publics et l'opinion à ses propositions.